

Séance du 30 Mars 2023

Délibération n° D2023-004

L'an deux mille vingt-trois, le 30 Mars, à vingt heures cinq minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la **Commune de Saint-Georges-de-Luzençon**, sous la présidence de **M. VICENTE Florian, Adjoint aux finances** de la Commune de **Saint-Georges-de-Luzençon**, dûment convoqués le 25 Mars 2023.

Présents : ARIZA Emmanuelle, BEAUMONT Yvon, BERNARD Jean Luc, CADAUX Didier, CARNAC Alain, CARRIERE Edith, CARRIERE Philippe, CHUREAU Esther, DELMAS Corinne, EGEA Frédéric, FORT Dominique, GALTIER Samuel, LEPETIT Philippe, THOMAS Remi et VICENTE Florian.

Formant la majorité des membres en exercice

Procuration(s) : FAGES Christine (Pouvoir à DELMAS Corinne), GAUFFRE Christian (Pouvoir à BEAUMONT Yvon), MUYS Elisabeth (Pouvoir à CHUREAU Esther)

Absent(s) excusé(s) : LOPEZ Emilie, CADAUX Didier (Maire)

Nombre de Membres en Exercice : 19
Nombre de Membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 17
Vote(s) Pour : 14
Vote(s) Contre : 0
Absentions(s) : 3 (M. BEAUMONT Y., M. CARNAC A., M. GAUFFRE C.)

Publiée le : 05 AVR. 2023

Transmise au Représentant de l'État le : 05 AVR. 2023

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme CHUREAU Esther** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e), pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet de la délibération : Budget Communal : Approbation du compte administratif 2022

Monsieur l'adjoint aux finances propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif **2022** du **Budget Communal** qui vient d'être présenté et qui s'établit de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	1 344 585.84 €	1 592 116.13 €	247 530.29 €
Investissement	1 326 054.09 €	1 144 010.69 €	-182 043.40 €
Total	2 670 639.93 €	2 736 126.82 €	65 486.89 €

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal **approuve** le compte administratif **2022** du **Budget Communal**, à la majorité des suffrages exprimés :

14 voix pour
0 voix contre
3 abstentions (M. BEAUMONT Y., M. CARNAC A., M. GAUFFRE C.)

Séance du 30 Mars 2023

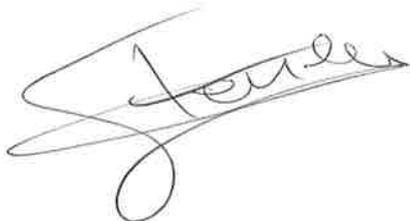
Délibération n° D2023-004

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon

Le 30 Mars 2023

Le Secrétaire de séance



Pour extrait conforme,
Adjoint aux Finances
M. VICENTE Florian



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours :

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative.
Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,

et/ou

- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Budget Communal : Approbation du compte administratif 2022

Date de décision: 30/03/2023

Date de réception de l'accusé 05/04/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 20230330_004B

Identifiant unique de l'acte : 012-211202254-20230330-20230330_004B-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-21120225400010-012038-CA-2022-05042023.xml (99_BU-012-211202254-20230330-20230330_004B-BF-1-1_1.xml)

Annexe : DELIB-D2023-004_BUDGET MAIRIE_Approbation CA 2022.pdf (70_DE-012-211202254-20230330-20230330_004B-BF-1-1_2.pdf)

Budget Communal : Approbation du compte administratif 2022

Annexe : 2022-MAIRIE_CA_30-03-23_signe.pdf (71_AN-012-211202254-20230330-20230330_004B-BF-1-1_3.pdf)

Budget Communal : Approbation du compte administratif 2022_CA

Annexe : ST GEORGES_note synth_4 Budgets_CA 2022-BP 2023.pdf (71_AN-012-211202254-20230330-20230330_004B-BF-1-1_4.pdf)

Budget Communal : Approbation du compte administratif 2022_note